MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la quatrième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 6 avril 2020, par vidéoconférence.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie de vidéoconférence. Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et dépôt des états financiers 2019 préparés par la firme Hébert et Marsolais
4. Période de questions de 10 minutes
5. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020
6. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
7. Rapport de l'inspecteur
8. Période de questions
9. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Séance du conseil à huis clos et par vidéoconférence – Autorisation
   c) Fermeture temporaire du bureau municipal – Ratification
   d) Ressources humaines – Directives temporaires pour les employés permanents pendant la pandémie de la COVID-19 – Autorisation
   e) Ressources humaines – Directives temporaires sur les employés contractuels pendant la pandémie de la COVID-19 - Autorisation
   f) Avis de motion – Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2020-07 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020
   g) Taux d'intérêt sur les arrérages - Modifications
   h) Adoption - Règlement 2020-02 relatif à la gestion contractuelle
   i) Vente de terrains municipaux – Ajout de signataires - Autorisation
   j) COVID-19 – Contribution au fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC des Maskoutains - Autorisation

10. R.A.R.C.

    a) Procès-verbal de la RARC

11. Transport
    a) Scellement de fissures – Mandat
    b) Marquage des routes municipales – Mandat
    c) Rechargement en pierres Rang Fleury et Petit 5e rang - Mandat
    d) Réfection partielle du 4e rang – Appel d'offres public – Autorisation
    e) Fauchage des levées de fossés – Mandat
    f) Réparations d'asphalte – Appel d'offres public – Mandat
    g) Balayage des rues du secteur urbain - Mandat
    h) Déneigement des routes – Appel d'offres public – Autorisation
    i) Demande d'appui – Modification au Fonds de la taxe sur l'essence

12. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal - de la RIAM
    b) Procès-verbaux de la MRC
    c) Mai mois de l'arbre - Don d'arbres - Report

13. Loisirs et culture
    a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbaux du 10 et du 24 mars 2020
    b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan des mois de février et de mars 2020

c) OTJ St-Bernard inc. – État des résultats du Festival de musique traditionnelle 2020
d) Défi Santé – Détail des activités - Report

14. Autres sujets
a) Proclamation – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 19 au 25 avril 2020
b) Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale 2020 – 4 au 10 mai 2020
c) Demande de don – Association de la sclérose en plaques St-Hyacinthe- Acton
d) Demande de don – Organisme Contact Richelieu-Yamaska, centre de crise et prévention suicide
e) Marque de sensibilité - Décès – cadre ou employé et élu
f) Demande d'appui – Maisons des jeunes

15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020.04.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Présentation et dépôt des états financiers 2019 préparés par la firme Hébert et Marsolais

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 a été déposé.

Madame Barbara Côté, comptable agréée de la firme Hébert et Marsolais a présenté les états financiers 2019 au conseil municipal avant la séance.

Revenus 2019	1 401 226 $
Dépenses 2019	(1 410 889) $
Activités d'investissement	(52 049) $
Amortissement des immobilisations	250 763 $
Remboursement de la dette	(127 250) $
Affectations aux activités d'investissement	(34 783) $
Affectation de l'excédent accumulé	84 569 $
Coût du terrain vendu	33 571 $
Excédent de fonctionnement de 2019	**145 158 $**

Excédent accumulé au 31 décembre 2018	368 576 $
Affectations en investissement de 2019	(24 729) $
Excédent de fonctionnement de 2019	145 158 $
Montant affecté au budget 2019 remis au surplus	8 829 $
Montant affecté au budget 2020	(15 000) $
Excédent accumulé au 31 décembre 2019	**482 834 $**

4. Période de questions de 10 minutes

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos. Le rapport financier sera publié sur le site internet de la Municipalité et les questions concernant celui-ci pourront nous être transmise par courriel.

5. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020

2020.04.02 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 en apportant la correction suivante à la résolution 2020.03.24 intitulée Plainte de remboursement :

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE NE PAS AUTORISER le remboursement demandé par le propriétaire du lot 2 708 439, car la Municipalité n'est pas responsable des débordements des installations septiques privées, et;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

6. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 mars 2020 ont été déposés au conseil.

États des résultats au 29 février 2020

Solde au compte courant (54 11100 000) au 29 février	45 282,36 $
REVENUS	
Dépôt	188 755,41 $
Transfert de l'épargne à terme	50 000,00 $
Revenus d'intérêts	358,47 $
Total	**37 580,51 $**
DÉPENSES	
Déboursés	(82 919,42) $
Salaires	(13 211,48) $
Paiement direct Assurance collective	(1 456,13) $
Frais de caisse	(35,00) $
Remboursement de la dette à long terme - intérêt	(6 995,26) $
Total	**(104 617,29) $**
Solde compte courant	**179 778,95 $**

État des comptes au 31 mars 2020

Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 mars 2020	180 733,73 $
Plus : dépôt en circulation	- $
Moins : chèques en circulation	
15219	40,89 $
15270	212,68 $
15311	201,21 $
15312	500,00 $
Total	**954,78 $**
Preuve	**179 788,95 $**

Bilan au 31 mars 2020

Solde au compte Fonds d'administration	179 778,95 $
Part de qualification	5,00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	125 000,00 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	80 778,00 $
Grand total	**385 561,95 $**

Remboursement de la dette au 31-03-2020

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. sur 10 ans)	1 827 300,00 $
Remboursement du capital	- $
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**1 827 300,00 $**

2020.04.03 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de mars 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2020 tel que soumis pour un montant total de 76 560,50 $.

7. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* ainsi que le rapport des permis émis en mars 2020 ont été remis à chacun des membres du conseil.

En l'absence de M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, la directrice générale fait état de la situation du décrochement du talus et dans arbres à ramasser dans le cours d'eau du rang Fleury.

8. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

9. Administration

a) Dépôt à terme

2020.04.04 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 100 000 $ du compte avec opérations au compte Avantage entreprise.

b) Séance du conseil à huis clos et par vidéoconférence - Autorisation

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance du conseil et les séances suivantes soient tenues à huis clos et de permettre aux élus de délibérer et de voter par vidéoconférence, et ce, pour la période d'état d'urgence décrétée par le gouvernement provincial;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.05 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser :

QUE la présente séance du conseil et les séances suivantes soient tenues à huis clos et;

DE permettre aux élus de délibérer et de voter par vidéoconférence, et ce, pour la période d'état d'urgence décrétée par le gouvernement provincial.

c) Fermeture temporaire du bureau municipal - Ratification

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT que pour protéger la santé de la population et des employés municipaux, la directrice générale, de par son titre de coordonnatrice en mesure d'urgence, a pris la décision de fermer temporairement le bureau municipal, et ce, pour la période d'état d'urgence décrétée par le gouvernement provincial;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.06 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de ratifier la décision prise par la directrice générale, de par son titre de coordonnatrice en mesure d'urgence, de fermer temporairement le bureau municipal, et ce, pour la période d'état d'urgence décrétée par le gouvernement provincial.

d) Ressources humaines – Directives temporaires pour les employés permanents pendant la pandémie de la COVID-19 - Autorisation

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.07 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la Directive temporaire pour les employés permanents pendant la pandémie de la COVID-19 tel que présenté.

e) Ressources humaines – Directives temporaires pour les employés contractuels pendant la pandémie de la COVID-19 - Autorisation

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

ATTENDU QUE les employés contractuels attitrés à l'entretien ménager des bâtiments municipaux ainsi que la nouvelle coordonnatrice en loisirs ne peuvent occuper leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.08 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement des salaires des employés contractuels attitrés à l'entretien ménager des

bâtiments municipaux ainsi que celui de la nouvelle coordonnatrice en loisirs, et ce, pour une période indéterminée qui sera réévaluée ultérieurement.

f) Avis de motion – Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2019-07 fixant le taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2020-03 modifiant le règlement 2019-07 fixant le taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice 2019.

L'objet de ce règlement est d'abroger l'article 17 relatif au taux d'intérêt sur les arrérages.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 avril 2020.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaksoutains.qc.ca.

g) Taux d'intérêt sur les arrérages – Modifications

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal prévoit que le taux d'intérêt sur les arrérages peut être fixé et modifié par résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire réviser le taux d'intérêt sur les arrérages afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens dans le contexte relié à la pandémie de la COVID-19.

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.09 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de suspendre le taux d'intérêt de 12 % pour les arrérages pour les 3 premiers versements dont les dates d'échéance sont le 15 mars, le 1er mai et le 15 juin 2020. Une réévaluation sera être réalisée lors de la séance du conseil du 6 juillet 2020.

h) Adoption – Règlement 2020-02 relatif à la gestion contractuelle

ATTENDU qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, le 2 novembre 2015, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les Municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU que des règles doivent également être mises en place pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

ATTENDU que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Guy Robert et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.10 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2020-02 tel que présenté.

j) Vente de terrains municipaux – Ajout de signataires – Autorisation

2020.04.11 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser Messieurs Mario Jussaume et Guy Robert à signer lesdits contrats de vente pour et au nom de la municipalité et aux conditions qui y sont énumérées.

k) COVID-19 – Contribution au fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC des Maskoutains – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a relancé le Fonds d'aide pour le dépannage alimentaire pour répondre aux besoins les plus urgents;

CONSIDÉRANT que ce Fonds d'aide pour le dépannage alimentaire est administré par un comité formé de représentants de la Ville de Saint-Hyacinthe, du Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe et de CISSS de la Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT que ces fonds amassés serviront à combler les besoins criants dans les banques alimentaires tel que la Moisson Maskoutaines qui dessert tout le territoire de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.12 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement d'un montant de 100 $ pour le Fonds d'aide pour le dépannage alimentaire.

10. R.A.R.C.
a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) a été remis aux membres du conseil.

11. Transport
a) Scellement de fissures – Mandat

CONSIDÉRANT que certaines chaussées fissurées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doivent être scellées ;

CONSIDÉRANT que le scellement de fissures représente l'un des procédés les plus importants d'un programme d'entretien préventif ;

CONSIDÉRANT que ce procédé retarde les dégradations de la chaussée en prévenant l'infiltration de l'eau et des matériaux incompressibles dans les couches sous-jacentes de la chaussée ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé un prix ;

2020.04.13 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Lignes Maska au montant de 1,45$/ mètre linéaire (avant taxes) pour le scellement des fissures sur plusieurs tronçons pour une longueur totale de 2 500 mètres linéaires et ;

D'EXIGER que les travaux de scellement de fissures aient lieu avant le 31 juillet 2020.

b) Marquage des routes municipales - Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit effectuer le marquage des routes sous sa juridiction à tous les deux ans ;

CONSIDÉRANT que les travaux de marquage sur le territoire de la municipalité doivent être exécutés en 2020 ;

CONSIDÉRANT que le marquage comporte approximativement les items suivants :
- 10 310 m de lignes continues jaunes
- 16 787 m de lignes pointillées jaunes ;
- 4 symboles de 50km/h;
- Lignes de stationnement (47 cases)
- 2 symboles de 30km/h;
- 1 symbole Interdiction de stationner.

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé un prix ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.14 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Lignes Maska au montant de 5 452,44 $ (avant taxes) pour la réalisation du marquage des routes incluant 10 310 m de lignes continues jaunes, 16 787 m de lignes pointillées jaunes, 4 symboles de 50km/h, Lignes de stationnement (47 cases), 2 symboles de 30km/h, et 1 symbole Interdiction de stationner ;

D'EXIGER que les travaux de marquage aient lieu avant le 31 juillet 2020.

c) Rechargement en pierres rang Fleury et petit 5e rang - Mandat

CONSIDÉRANT que la partie du Rang Fleury en pierres et le Petit 5e Rang sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter environ 1 000 tonnes de pierres afin de les améliorer ;

CONSIDÉRANT que ces travaux font partie de la programmation du Programme de subvention de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2019-2023);

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé un prix ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.15 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Excavation Michel Lemay inc. au montant de 24 650 $ avant taxes pour le transport et la fourniture de pierre MG-20 d'une quantité approximative de 1 000 tonnes.

D'EXIGER que les travaux de rechargement sur le Rang Fleury et le Petit 5e rang aient lieu avant le 30 juin 2020.

d) Réfection partielle du 4e rang – Appel d'offres public - Autorisation

Point reporté.

e) Fauchage des levés de fossés - Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire éviter la croissance de la végétation dans les fossés qui nuit à la capacité de drainage;

CONSIDÉRANT que deux coupes de mauvaises herbes sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que le premier fauchage devrait être fait au mois de juin 2020 avant la fête nationale et l'autre au mois d'août 2020;

2020.04.16 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir les services de Les Entreprises Benoit Gaudette pour effectuer deux coupes soit vers la mi-juin avant le 23 juin 2020 et vers la fin-août ainsi que le fauchage des terrains vacants situés sur la rue Principale appartenant à la Municipalité pour un montant de 3 260 $, plus taxes.

f) Réfection d'asphalte – Appel d'offres public - Mandat

CONSIDÉRANT qu'il peut être avantageux pour notre municipalité de procéder à un achat groupé pour le rapiéçage d'asphalte ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut par résolution, autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 14.3 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrat ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Jude, de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation désirent s'entendre afin de procéder à une demande de soumission pour l'exécution de travaux de voirie sur leurs chemins municipaux respectifs ;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût des quantités totales requises pour la saison 2020 dépasse le seuil de 100 000 $ et que les municipalités doivent par conséquent procéder par appel d'offres public ;

2020.04.17 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PARTICIPER à un appel d'offres public groupé sur SEAO avec les municipalités de Saint-Jude et La Présentation pour la réparation d'asphalte sur les routes municipales en vertu de l'entente conclue à cet effet ;

DE PRÉCISER le besoin de ± 100 tonnes d'enrobé bitumineux pour la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

DE MANDATER la Municipalité de Saint-Jude pour procéder à la préparation du devis, la demande de soumission pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur les chemins municipaux des municipalités parties à l'entente et selon l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité à qui est confiée la gestion ainsi qu'à l'analyse des soumissions reçues.

g) Balayage des rues du secteur urbain – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer les résidus d'épandage de l'hiver;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé un prix ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.18 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Les Entreprises Myrroy inc. au montant de 120,00 $/ hre pour un minimum de 4 heures pour procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer presque la totalité des résidus d'épandage de l'hiver et;

D'EXIGER que les travaux de balayage de rues soient effectués avant le 1er juin 2020.

h) Déneigement des routes – Appel d'offres – Autorisation

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement arrive à échéance au printemps 2020 ;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût de déneigement des routes pour les saisons 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et l'année optionnelle 2023-2024 dépasse le seuil de 100 000 $ et que par conséquent la Municipalité doit procéder par appel d'offres public ;

2020.04.19 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le devis préparé par la directrice générale, tel que déposé ;

D'AUTORISER la directrice générale à publier un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

i) Demande d'appui – Modification au Fonds de la taxe sur l'essence

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompier, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté.

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur la décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression de la ministre des Infrastructures, Madame Catherine McKenna afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU que le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions des municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.20 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPUYER le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans cette démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans la catégorie projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna.

12. Hygiène du milieu

a) Extrait du procès-verbal - Régie des Déchets – tarification et modalités de paiement

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

Aucun procès-verbal n'a été reçu au bureau de la Municipalité et par conséquent, il n'a pas été déposé.

c) Mai mois de l'arbre – Dons d'arbres – Report

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sera possiblement prolongé jusqu'en mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2020.03.23, avait autorisé la distribution d'arbres au mois de mai prochain;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.21 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ABROGER la résolution 2020.03.23 et ;

DE REPORTER la distribution d'arbres à l'année prochaine.

13. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbaux du 10 et du 24 mars 2020

Les procès-verbaux de l'OTJ St-Bernard inc. ont été remis aux membres du conseil.

b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du mois de février 2020

La directrice générale dépose le bilan des résultats de février 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 février 2020	9 486,65 $
Chèques en circulation	(7 461,17 $)
Retraits	(12 503,11 $)
Dépôts	15 402,00 $
Solde au compte au 29 février 2020	12 385,54 $
Montant disponible	4 924,37 $

b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du mois de mars 2020

La directrice générale dépose le bilan des résultats de mars 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 mars 2020	12 385,54 $
Chèques en circulation	(3 731,32 $)
Retraits	(8 461,87 $)
Dépôts	7 150,59 $
Solde au compte au 31 mars 2020	11 074,26 $
Montant disponible	7 342,94 $

c) OTJ St-Bernard inc. – État des résultats du Festival de musique traditionnelle 2020

L'état des résultats du Festival de musique traditionnelle au 2 avril 2020 a été remis aux membres du conseil.

Revenus :	22 180,55 $
Dépenses :	21 344,92 $
Excédent :	835,63 $

Comptes à recevoir (publicité et billets): 1 940,63 $

Les membres du conseil félicitent le comité organisateur du Festival pour cette réussite.

d) Défi Santé 2020 – Détail des activités - Report

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sera possiblement prolongé jusqu'en mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2020.03.25, avait autorisé la tenue d'un atelier de cuisine parent/enfant organisé par Jeunes en Santé qui aurait lieu au mois d'avril dans le cadre du Défi Santé 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.22 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ABROGER la résolution 2020.03.25 et ;

DE REPORTER la tenue d'un atelier de cuisine parent/enfant organisé par Jeunes en Santé à l'an prochain.

14. Autres sujets

a) Proclamation – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 19 au 25 avril 2020

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant « Merci de signer pour la vie » auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le bilan 2019 en dons d'organes a subi une hausse importante de 9% ;

CONSIDÉRANT l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020 ;

2020.04.23 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 19 au 25 avril 2020 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus, afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à l'importance de ce don de vie.

b) Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale 2020 – 4 au 10 mai 2020

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule 4 au 10 mai 2020, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « Ressentir c'est recevoir un message » ;

CONSIDÉRANT que cette semaine se veut un temps fort de réflexion pour sensibiliser la population à l'importance de conserver son équilibre émotionnel, une responsabilité tant individuelle que collective.;

CONSIDÉRANT que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

CONSIDÉRANT que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « etrebiendanssatete.ca » ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

2020.04.24 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 4 au 10 mai 2020 comme étant la Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

c) Demande de don – Association de la sclérose en plaques St-Hyacinthe- Acton

CONSIDÉRANT que l'Association de la sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton a transmis une demande de don;

CONSIDÉRANT que les dons recueillis servent à maintenir des services variés tel que l'aqua forme, l'art thérapie, le yoga, le tai-chi, le prêt d'équipements adaptés, un support individuel ou familial, des rencontres de groupe, de renseignements sur la défense des droits, des actions sociales et de l'information pour mieux vivre avec la sclérose en plaques;

2020.04.25 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'attribuer un don de 50 $ l'Association de la sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton.

d) Demande de don – Organisme Contact Richelieu-Yamaska, centre de crise et prévention suicide

CONSIDÉRANT que l'organisme Contact Richelieu-Yamaska, centre de crise et prévention du suicide a transmis une demande de don;

CONSIDÉRANT que les dons recueillis servent à maintenir des services d'aide et de soutien à des personnes de tous âges et ce, 24h par jour, 7 jours par semaine;

2020.04.26 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'attribuer un don de 50 $ à l'Organisme Contact Richelieu-Yamaska, centre de crise et prévention du suicide.

e) Marque de sensibilité – Décès – cadre ou employé et élus

CONSIDÉRANT le décès de Madame Simone Côté Morin, mère de Madame Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, survenu le 22 mars 2020 à l'hôpital Honoré-Mercier;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.27 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de remettre, à la mémoire de Madame Simone Coté Morin, un don de 50 $ à la Fondation Honoré-Mercier

f) Demande d'appui – Maisons des jeunes

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande d'appui pour le dépôt d'un projet conjoint provenant de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents, la Maison des Jeunes le Chalet (Ste-Madeleine), la Maison des Jeunes de Saint-Hyacinthe et le centre de la famille St-Pie volet Ado;

CONSIDÉRANT que ce projet visera la prévention du décrochage scolaire par le biais entre autres d'aide aux devoirs et le maintien de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la période de non-scolarisation que vivent actuellement les élèves risque d'avoir un impact majeur sur la poursuite de leur étude;

EN CONSÉQUENCE,

2020.04.28 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer la démarche de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents, la Maison des Jeunes le Chalet (Ste-Madeleine), la Maison des Jeunes de Saint-Hyacinthe et le centre de la famille St-Pie volet Ado; de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents dans leur projet qui visera la prévention du décrochage scolaire par le biais entre autres d'aide aux devoirs et le maintien de saines habitudes de vie.

15. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en mars 2020 a été remise aux membres du conseil.

16. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos.

17. Levée de l'assemblée

2020.04.29 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21h28.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN AVRIL 2020

	Noms	Montant
1	Total des salaires	15 814.84 $
2	La Capitale (assurance collective - avril 2020)	1 456.13 $
3	Gestim (services d'inspection)	777.23 $
4	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	158.73 $
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 $
6	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 $
7	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
8	RIM (téléphone)	116.12 $
9	Excavation Michel Lemay (4e versement - contrat neige)	14 716.80 $
10	Excavation Michel Lemay (abrasif)	964.74 $
11	Excavation JD (transport d'asphalte)	244.33 $
12	Excavation JD (déneigement fossé embâcle rang Fleury et Montée Amyot)	758.84 $
13	Techmix (asphalte froid)	853.52 $
14	Veolia (produits chimiques pour l'usine)	4 928.81 $
15	Toitures Blouin Campbell inc. (déneigement/déglaçage toiture du bureau)	639.26 $
16	Aquatech (assistance d'avril 2020)	1 181.87 $
17	Aquatech (assistance de mars 2020)	1 181.87 $
18	Prudent (Plan particulier information COVID-19)	401.26 $
19	Sécurité Maska (entretien des extincteurs)	84.91 $
20	EMI (Publisher, Antidote, installation logiciels…)	888.76 $
21	Ville de St-Hyacinthe (frais d'adhésion à la cour municipale)	229.95 $
22	Pompex (coude de refoulement)	218.01 $
23	Rona (sacs déchets, extincteur, quincaillerie	79.67 $
24	Rona (gant mécanicen, attache câble)	82.65 $
25	Equitract Roy (changer support du filtre à l'huile pour tracteur)	1 393.93 $
26	MRC des Maskoutains (mise à jour du rôle d'évaluation)	1 371.12 $
27	Les produits sanitaires Lépine (gants jetables)	21.13 $
28	Garage Morin (remplacement des pneus d'été sur camion et alignement)	1 847.13 $
29	Maryline Charest (subvention couches lavables)	100.00 $
30	Nslone (frais annuels licences NOD32)	183.96 $
31	Les Contructions A. Claing (installation d'isolant bas des bandes de patinoire)	155.22 $
32	Batteries Expert St-Hyacinthe	34.44 $
33	Fond de l'information foncière (mutations)	16.00 $
34	Les Pétroles Archambault (diesel pour génératrices)	852.42 $

35	Prudent Mesures d'urgence (mise en service du Comalerte)	1 997.12 $
36	Garage Morin (remplacement de balais)	48.33 $
37	Les Studios François Larivière (mosaique conseil pour ajout 2 personnes)	201.21 $
38	Maison des jeunes - subvention 2020	500.00 $
39	Hébert et Marsolais (facture finale)	2 471.96 $
40	Buropro Citation (contrat de service photocopieur)	232.51 $
41	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	601.83 $
42	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	530.35 $
43	Hydro-Québec - 390, rue Principale	736.45 $
44	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	420.96 $
45	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 194.46 $
46	Ministère du Revenu du Québec (DAS mars)	4 440.29 $
47	Revenu Canada (DAS mars)	1 698.73 $
48	Télébec	123.03 $
49	Vidéotron (cellulaire inspecteur 03-2020)	76.35 $
50	RIAM - Collecte matières recyclables	1 000.77 $
51	RIAM - Collecte matières organiques	295.61 $
52	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 071.71 $
53	RIAM - Écocentre	360.00 $
54	Vacuum Drummond (vidange des boues - 28-02-2020)	919.80 $
55	Vacuum Drummond (vidange des boues - 27-03-2020 avec extra disposition)	1 437.19 $
56	Fourniture de bureau Denis (299.49 + 91.15)	390.64 $
57	Visa (Postes Canada - 3 communiqués COVID19)	145.77 $
58	Visa (Comax - quincaillerie pour usine)	66.44 $
59	Visa (Transport Joyal - pièces pour tracteur)	146.31 $
60	Visa (essence camion)	455.16 $
	Total des comptes à payer	**76 560.50 $**

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière